

**SUBVENTIONS REGIONALES CULTURE**

NOM DISPOSITIF	OBJECTIFS	ECHEANCE	TERRITOIRE ELIGIBLE	TYPE ACTIONS	PRINCIPES	TYPES D'AIDES		LIENS
						Investissement	Fonctionnement	
<b>ACTION DE VALORISATION DU PATRIMOINE REGIONAL : SOUTIEN :</b>	Favoriser l'appropriation du patrimoine et renforcer la lisibilité et l'attractivité culturelle et touristique	Date limite : avant le 1er avril et jusqu'en 2025	Collectivités locales ou groupement de collectivités territoriales					<a href="https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/256">https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/256</a>
AUX OUTILS DE MEDIATION DU PATRIMOINE	Réalisation outils de médiation			Conférences, expositions, publications, outils multimédias	Les projets devront bénéficier d'autres financements	Seuil min dépenses : 8000€ - 30% du projet max 10000€		
AUX EXPOSITIONS	Réalisation d'expositions temporaires labellisées "expositions d'intérêt national" (2) ou "Musées de France" (1)			Expositions			max 20% avec une subvention plafonnée à 15000€ (1) et 30000€ (2)	
CRÉATION ARTISTIQUE	Révéler le patrimoine régional par le biais de rencontres avec la création artistique contemporaine			Projets, évènements, créations artistiques			Seuil min de dépense : 30000€ avec une subvention variable	

DÉVELOPPEMENT CULTUREL TERRITORIAL		31/12/2026						<a href="file:///C:/Users/SECRETARIAT/Downloads/Reglement_intervention_BFC+53.20%20(3).pdf">file:///C:/Users/SECRETARIAT/Downloads/Reglement_intervention_BFC+53.20%20(3).pdf</a>
PUBLICS	Encourager l'implication des publics dit "empêchés"		Établissement public, associations				<4000€	
TERRITOIRES	Impliquer les acteurs locaux, soutenir l'équité territoriale		Communes <20000 hab., Comcom, groupements de communes, EPCI <50000 hab		La demande peut être renouvelée plusieurs fois sur un même projet		<15000€	
IDYLLE	Promouvoir les projets de développement durable		Communes <20000 hab., Comcom, groupements de communes, EPCI <50000 hab				<30000€	